



Dossier de presse

# Rentrée universitaire en Bretagne

Points d'actualité

Lundi 20 septembre 2010 - 11h30

UBO - Salle des conseils / Faculté des sciences - BREST

www.ac-rennes.fr



## Sommaire

	Introduction	p 2
<b>fiche n°1</b>	La nouvelle première année de santé	p 3 à 5
<b>fiche n°2</b>	Les moyens 2010 des universités et le Grand emprunt en Bretagne	p 6 à 8
<b>fiche n°3</b>	La réforme de la formation des maîtres	p 9 à 10





## ➔ Introduction

Par Alain Miossec, recteur de l'Académie de Rennes - Chancelier des Universités

L'Université a toujours eu partie liée avec La Bretagne. Elle lui a fourni une grande partie de ses élites et lui a procuré les compétences nécessaires à son décollage économique. Un modèle original d'aménagement territorial s'est progressivement installé avec, sur plus de 50 sites, la présence d'universités, de lycées, de grandes écoles, d'instituts, de centres de recherche, de plates-formes de transfert de technologie et d'innovation. De nombreuses structures de coopération ont été développées pour faire travailler ensemble ces différentes entités. Citons les groupements de recherche, les pôles de compétitivité, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur «université européenne de Bretagne», lui-même support d'un projet numérique qui tend à faire de cette région un seul campus. La Bretagne participe à l'effort national d'élévation du niveau général des qualifications de la population, qui devrait conduire à ce qu'un jeune sur deux ait un diplôme de l'enseignement supérieur.

La Bretagne est maintenant confrontée à une mutation profonde du système d'enseignement supérieur et de recherche. Il ne s'agit pas moins que d'améliorer l'attractivité internationale de la France, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et de contribuer à accroître la compétitivité de l'économie nationale. Mais, le défi est de taille : faire émerger sur le territoire national une dizaine de pôles universitaires d'envergure internationale.

L'Université en Bretagne a des atouts indéniables. Outre la qualité déterminante de ses projets scientifiques, sa force réside dans la mobilisation des acteurs et dans leur cohésion. A l'heure où l'enseignement supérieur et la recherche sont la première priorité du programme "Investissements d'avenir" du Gouvernement (avec 22 milliards d'euros), la capacité d'organisation de la Bretagne sera, une fois de plus, son principal levier de réussite.





Fiche n°1

## ➔ La nouvelle première année de santé

- > *réduire un taux d'échec actuellement de 80% en première année de médecine*
- > *ouvrir des perspectives aux étudiants par la réorientation, sur la base d'une année validée*

La première année de médecine change à la rentrée de septembre 2010 pour mettre fin à ce "gâchis humain". Face à cette situation inacceptable, Valérie Pécresse a demandé au Professeur Jean-François Bach, en octobre 2007, un rapport sur la réforme de la première année des études médicales. Ses recommandations qui ont fait l'objet d'une large concertation entre les Présidents d'universités, les doyens et les étudiants ont abouti à la réforme de la première année.

### ➔ Cette réforme vise à :

1. mieux préparer les étudiants aux concours, en les informant mieux sur les perspectives d'avenir des métiers de la santé ;
2. permettre la naissance d'une culture commune aux professionnels de santé concernés : médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme ;
3. leur offrir des passerelles sortantes (pour se réorienter) ou entrantes (pour rentrer dans un cursus santé) ;
4. inscrire cette nouvelle 1<sup>ère</sup> année dans le cadre du Plan réussite en Licence ;
5. faire un pas vers la LMDéisation.

### ➔ Principales dispositions

- la création d'une première année commune aux études de santé pour les 4 filières avec 4 concours distincts : médecine, odontologie, pharmacie et de sage-femme ;
- une réorientation possible des étudiants à l'issue du premier semestre ou de la première année ;
- l'instauration de passerelles d'accès en deuxième année et troisième année pour chacune des quatre filières sous certaines conditions (examen sur dossier pour les titulaires d'un Master 2 ou d'un doctorat) ;
- un "droit au remords" pour les étudiants qui auront fait deux ans dans une des quatre filières santé, et qui souhaiteront changer de filière, avec là aussi, l'instauration de passerelles.





### ➤ Calendrier de mise en œuvre

- la première année commune des études de santé débute à la rentrée 2010 ;
- les dispositions concernant la réorientation des étudiants seront mises en place au plus tard à la rentrée 2012-2013. D'ores et déjà, plusieurs universités ont mis en place de manière expérimentale ces dispositifs.

### Vers une culture commune aux professionnels de la santé

#### *Avant : Première année du premier cycle d'études médicales (PCEM 1)*



#### *Après : Première année commune des études de santé (PACES)*

- la PCEM 1 réunissait dans un même groupe de façon indifférenciée les étudiants en médecine, odontologie et sage-femme qui passaient le même concours. Le choix se faisait souvent par défaut. Il s'opérait selon l'ordre de classement des candidats, dans la limite du numerus clausus imparti à chaque filière. Parallèlement, la filière de pharmacie avait sa propre première année et son propre concours.

*Par exemple, un étudiant inscrit en PCEM 1 qui faisait deux ans sans réussir le concours et qui ensuite partait en pharmacie refaire deux ans sans là non plus réussir à obtenir le concours. → Résultat : il avait fait en tout 4 années d'études sans pouvoir se prévaloir de rien.*

- Avec la PACES, les 4 formations (médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme) sont regroupées en vue de permettre aux étudiants d'acquérir **une culture de santé commune**. Les étudiants vont désormais faire des choix en fonction de leur vocation et de leurs aptitudes. Il y aura une année commune à tous les étudiants et 4 concours distincts (comme cela se pratique pour les Ecoles d'ingénieurs ou les Ecoles de commerce). Les étudiants pourront se présenter à un ou plusieurs d'entre eux.





## Dossier de presse Rentrée universitaire en Bretagne

www.ac-rennes.fr

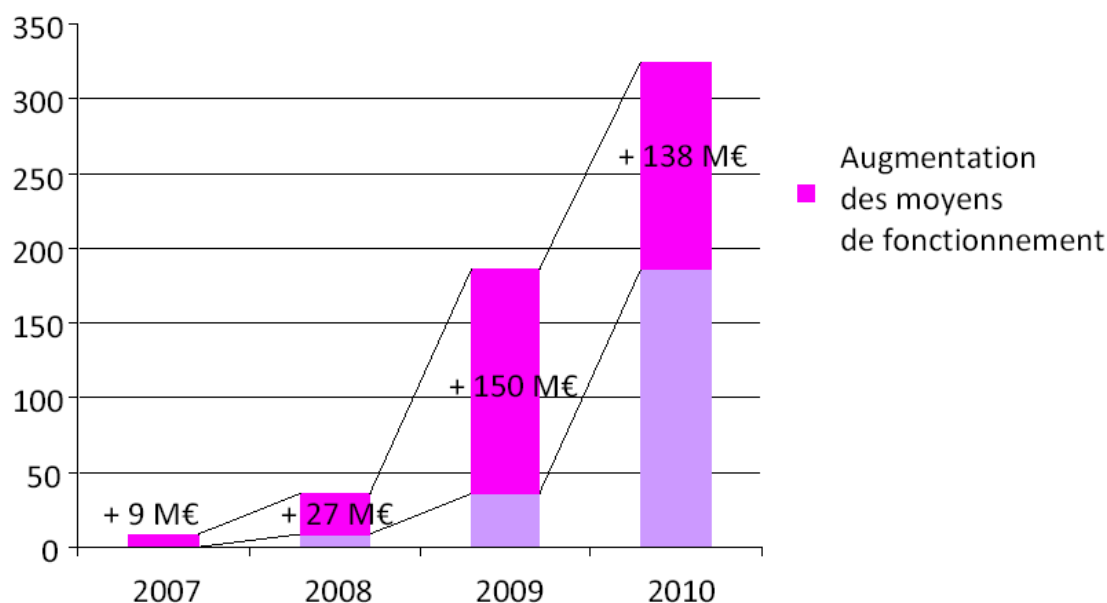
	Avant l'année universitaire 2010-2011		A partir de l'année universitaire 2010-2011
	PCEM1	PCEP1	PACES
<b>formations concernées</b>	médecine, odontologie ou maïeutique	pharmacie	médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie
<b>programme</b>	intégralement commun aux 3 filières	un programme spécifique pour les étudiants de pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un tronc commun à l'ensemble des filières</li> <li>• une unité d'enseignement (UE) spécifique à chaque filière (chaque étudiant ayant la possibilité de choisir une ou plusieurs de ces UE spécifiques)</li> </ul>
<b>concours</b>	un concours commun à l'ensemble des 3 filières, les étudiants choisissent selon leur rang de classement dans la limite du nombre de places fixé pour chaque filière	un concours spécifique pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études pharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des concours distincts par filière</li> <li>• possibilité pour les étudiants de se présenter à un ou plusieurs concours.</li> <li>• possibilité de réorienter des étudiants à l'issue de la première partie des épreuves (fin du premier semestre) dans la limite de 15% du nombre d'inscrits</li> <li>• possibilité de réorienter, à l'issue des épreuves du deuxième semestre, les étudiants classés au-delà d'un rang de classement</li> </ul>



## ➔ Les moyens 2010 des universités et le Grand emprunt en Bretagne

*L'année 2010 poursuit l'augmentation inédite des moyens des universités. Toutes les universités voient en 2010 leurs moyens de fonctionnement progresser de manière très dynamique, à hauteur de 6% en moyenne. Les progressions sont comprises entre 3,6% et 18,4%. Sur la période 2007-2010, les universités ont vu leurs moyens de fonctionnement augmenter de 18% en moyenne soit 301 M€.*

### Augmentation des moyens de fonctionnement des universités



En 2010, les universités bénéficient directement de 138 M€ supplémentaires pour leur seul fonctionnement par rapport à 2009.

#### 112 M€ ont été répartis en début d'année :

- 102 M€ renforcent les moyens de base calculés par le modèle d'allocation des moyens. Ces crédits financent la poursuite du Plan "Réussite en Licence", l'équivalence horaire des TP et TD, et la poursuite du rééquilibrage des dotations entre établissements au regard de leur activité et de leur performance.



## Dossier de presse Rentrée universitaire en Bretagne

7/10

- 10 M€ de bonus accompagnent le passage aux responsabilités et compétences élargies des établissements y ayant accédé en 2010. Ces moyens doivent permettre de conduire une politique de gestion des ressources humaines dynamique.

De plus, au cours de l'année, 26 M€ ont été répartis pour accompagner les universités qui ont signé un contrat quadriennal au premier semestre 2010 et celles qui seront retenues pour passer aux compétences élargies au 1er janvier 2011.

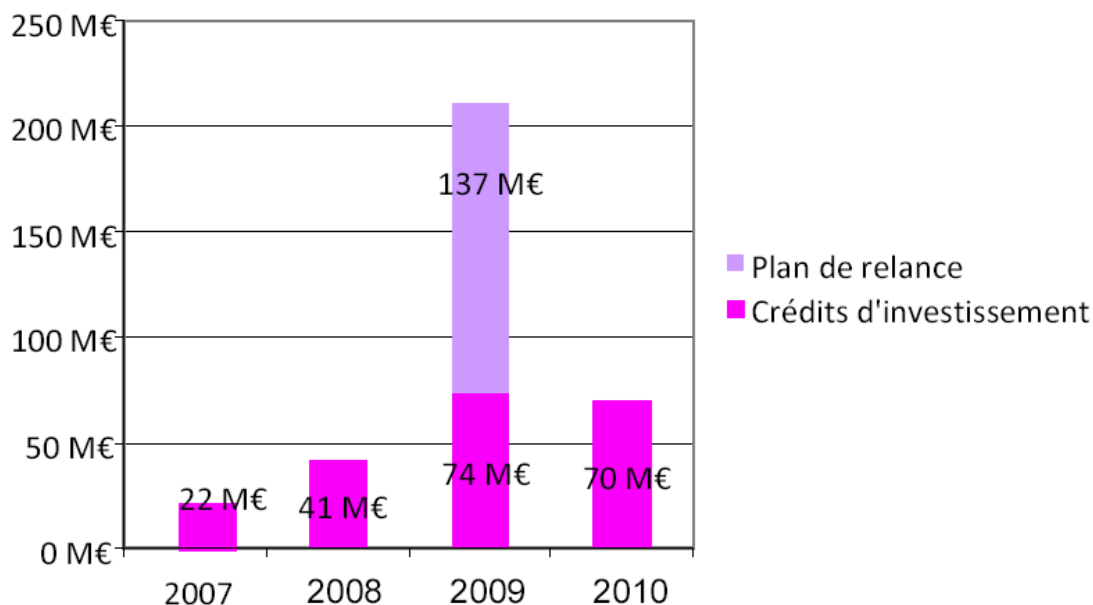
Par ailleurs, 44 M€ supplémentaires permettent la poursuite de la revalorisation des carrières des personnels des universités.

En outre, l'Agence nationale de la recherche (ANR) versera aux établissements hébergeurs un préciput dans le cadre des appels à projets qu'ils remporteront. Ce préciput s'élevait en 2009 à 25 M€ pour les universités.

Outre ces moyens nouveaux, les établissements passant aux compétences élargies se voient transférer les rémunérations des personnels qui étaient auparavant versées directement par l'Etat.

**En matière d'investissement, après l'effort exceptionnel de 2009 d'un montant de 210 M€, permis notamment grâce au plan de relance, 70 M€ sont alloués en 2010 aux universités pour des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité handicap. A ce titre, elles auront perçu 344 M€ au total sur la période 2007-2010.**

### Crédits de mise en sécurité et accessibilité handicap accordés aux universités





## Dossier de presse Rentrée universitaire en Bretagne

8/10

Les établissements bénéficient, de plus, des opérations de constructions directement financées par l'Etat au titre du contrat de projet Etat-Région (CPER) pour un montant de 278 M€.

Enfin, 5 Mds€ sont accordés pour financer les projets des opérations Campus. Le campus de Saclay bénéficie d'1 Md supplémentaire et 400 M€ sont dédiés aux opérations Campus innovants et prometteurs.

### Les moyens supplémentaires des universités bretonnes en 2010

	Fonctionnement (allocation des moyens, bonus intermédiaires et contractuel)					Investissements	
	Moyens nouveaux 2006	Moyens nouveaux 2007-2009	Moyens nouveaux 2010			Sécurité 2010	Montant investi sur 2007-2010 y compris relance
			Montant	Progression par rapport à 2009	Progression sur 2007-2010		
<b>Rennes I</b>	35 672 €	2 383 322 €	1 837 879 €	5,2%	12,7%	1 360 000 €	5 708 763 €
<b>Rennes II</b>	155 000 €	1 718 325 €	1 183 061 €	7,5%	20,7%	800 000 €	5 886 560 €
<b>Brest</b>	193 098 €	1 357 447 €	1 416 414 €	6,3%	13,1%	1 000 000 €	4 943 397 €
<b>Bretagne Sud</b>	251 699 €	587 635 €	1 568 591 €	13,8%	19,9%	1 400 000 €	3 234 598 €



## ➔ La réforme de la formation des maîtres

*Le Président de la République a décidé de rénover la formation des maîtres par une reconnaissance universitaire de niveau master et une rémunération de début de carrière correspondant à ce niveau de qualification plus élevé. A partir de la rentrée 2010, la formation et le recrutement des enseignants évoluent en profondeur. Les enseignants français bénéficieront désormais d'une formation universitaire au terme de cinq années d'études supérieures.*

### ➔ Les objectifs de la réforme

- Les objectifs de la réforme sont **d'élever le niveau de qualification et de développer la professionnalisation des enseignants** dans le but, in fine, d'élever le niveau des élèves. Il s'agit également de faciliter la mobilité des maîtres en Europe, dans le droit fil du processus de Bologne, et d'encourager la mobilité des étudiants. Il s'agit, enfin, d'offrir aux étudiants qui ne réussiraient pas les concours, d'autres compétences, reconnues par les employeurs, qui sont celles de tout master, afin qu'ils puissent s'orienter vers d'autres débouchés professionnels s'ils le souhaitent.
- Outre des éléments de pré-professionnalisation possibles dès la licence sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe désormais dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire.
- Les différents concours (professeurs du premier degré, professeurs du second degré, professeurs de l'enseignement technique, conseillers principaux d'éducation) interviennent au cours de la seconde année de master. Si tous les masters donnent accès aux concours de recrutement, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à construire des cursus de formation, s'appuyant sur leur potentiel scientifique et pédagogique et ouvrant sur différentes familles de métiers. Ces cursus doivent notamment permettre de compléter l'acquisition par chaque étudiant d'une culture scientifique, disciplinaire ou pluridisciplinaire, et intégrer des stages.



### ➤ L'offre de formation habilitée à la rentrée 2010

- **80 établissements (76 universités et 4 écoles : l'ENFA de Toulouse, l'ENS Cachan, l'INALCO et l'INP de Lorraine)** se sont engagés dans le **processus de masterisation** (et 5 autres établissements sont associés à des masters par cohabilitation). Les projets de cursus de master préparant sur deux ans aux métiers et concours de l'enseignement ont été examinés aux CNESER des 22 juin et 20 juillet 2010, sur la base des critères suivants : progressivité de la spécialisation, cohérence de site, prise en compte de la diversité des métiers et des concours, équilibre entre culture scientifique et initiation à la recherche, d'une part, et formation professionnelle, d'autre part.
- Au-delà de l'offre de formation de masters déjà habilités, dans lesquels sont proposés un complément de formation spécifique, **59 mentions et 555 nouveaux diplômes ont été créés**. L'offre de formation habilitée couvre l'ensemble des académies et la grande majorité des types de concours et de leurs spécialités pour une mise en œuvre effective à la rentrée 2010. Les universités ont réussi le pari de proposer aux étudiants des cursus de qualité, en veillant avec l'aide des services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à ouvrir les débouchés professionnels au-delà des métiers de l'enseignement, afin de permettre des choix d'orientation positifs et aussi d'éventuels changements, notamment pour les recalés aux concours.
- Certains projets se démarquent, comme dans l'académie de Dijon (académie mono-universitaire), de Poitiers (offre coordonnées entre 2 universités), de Grenoble et Créteil (offre coordonnées entre plusieurs universités). Dans la quasi majorité des cas, notamment pour le concours de recrutement des professeurs des écoles, les universités se sont en effet regroupées pour offrir sur la même académie une offre de formation concertée, sous l'égide du recteur, et largement cohabilitée.

